vous multipliez les occasions qui prêteront à sa mise en pratique. Vous ouvrez la porte aux intrigues. Tel, qui s'opposera à la passation d'une loi, ne pouvant réussir à l'opposer en parlement, se rendra auprès des ministres, du gouverneur général, pour intriguer et obtenir par faveur que cette loi soit désavouée. Voyons un exemple. Je suppose que votre confédération soit organisée, qu'elle adopte un projet de loi pour protéger les colons, comme il en a été passé dans cette chambre six fois depuis dix ans sans devenir loi par l'opposition qui lui est faite dans le couseil législatif par les conseillers du Haut-Canada, qu'arrivera-t-il? Les quelques intéressés qui s'opposent à ce projet courront auprès du gouverneur-général pour l'engager à désavouer cette loi. Au nom de la propriété, des droits acquis, de plusieurs autres sophismes et lieux-communs, on matera encore la volonté populaire sur une question juste en elle-même, demandée et adnise par tous les hommes de droit du Bas-Canada dans la chambre actuelle. On empêchera le peuple du Bas-Canada d'obtenir une loi comme il en existe déjà de semblables dans treize différents Etats de l'Union américaine, et qui ne changerait rien aux principes du droit actuel dans le Bas-Canada. (Ecoutez!) C'est un exemple entre mille qui fera voir que! effet produirait ce droit de véto.— Je m'oppose au projet de confédération, parce que je ne vois pas comment, d'un côté, l'on a consenti à donner les terres publiques aux gouvernements de chaque province, tandis que de l'autre, le gouvernement général fait l'acquisition des terres de l'Ile de Terre. neuve. Le gouvernement général renonce aux bonnes terres du Haut et du Bas-Canada, mais il achète les mauvaises terres de Terreneuve au prix énorme de \$150,000 par année, ce qui représente un capital de \$2,500,000. N'est-ce pas là une magnifique spéculation pour le pays? Le gouvernement d'Ottawa ne possèdera pas un pouce de terre en Uanada, au Nouveau-Brunswick, ni à la Nouvelle Ecosse, mais il aura un département des terres, pour administrer sa belle acquisition dans l'Ile de Terreneuve! Pense-t-on que si les terres publiques de cette Ile eussent été de quelque valeur, on les aurait ainsi abandonnées au gouvernement général pour n'importe quelle somme? Non! Le fait est que ces terres ne valent rien pour la culture, que toute l'Ile ne produit pas assez de foin pour le besoin des chevaux de la ville de St. Jean, et que l'on

en importe tous les ans de grandes quantités. Je connais un cultivateur de Trois-Rivières qui envoie des cargaisons de foin à Terreneuve et qui n'attend que la débûcle du printemps pour en expédier de nouveau. ce sont ces terres que l'on veut faire acquérir à un prix fabuleux pour engager cette province à entrer dans la confédération. (Ecoutez ! écoutez !) Mais il y a aussi une autre question à considérer dans cet arrangement au sujet des terres publiques. Je prétends qu'il est plus avantageux pour le progrès de la colonisation des terres incultes, qu'elles restent entre les mains du gouvernement actuel que de tomber dans les mains d'un gouvernement local obligé de se maintenir par une taxe directe, car alors il faudra collecter jusqu'au dernier sou qui sera dû sur ces terres. Dans un pays comme le Bas-Canada, avec son climat rigoureux, il faut que la colonisation soit aidée, encouragée si on veut qu'elle progresse raisonnablement. Dans ce but, le gouvernement a fait des dons gratuits et remise de beaucoup de créances en intérêt sur les terres publiques. Autrement, la population n'aurait pu tenir dans certaines parties du pays. Remises et octrois gratuits devront disparaître avec l'apparition de la taxe directe. - Je m'oppose au projet de confédération, parce que l'on veut doter injustement les provincs d'en-bas d'annuités et de dons gratuits, pour les engager et les séduire à entrer dans ure union qui serait malheureuse pour toutes les parties contractantes. - Je m'oppose au projet de confédération, parce que la répartition des dettes publiques de chaque province se fait d'une manière injuste, et que nulle portion de ces dettes n'aurait dû être laissée à la charge des gouvernements locaux, qui, une telle union avenant, auraient dû commencer leurs nouvelles affaires sans être embarrassés par des dettes.—Je m'oppose à la confédération, parce que j'entrevois des difficultés sans nombre au sujet des pouvoirs conjoints accordés aux gouvernements locaux général, sur plusieurs questions. Ces conflits tourneront toujours au profit de la force, au profit du gouvernement général et au détriment des prétentions quelquefois bien légitimes des provinces. (Ecoutez!)—Je m'oppose à la confédération, parce que la prime offerte au Nouveau-Brunswick est des plus extraordinaires. On s'engage à lui payer \$63,000 par année pendant dix ans. On empruntera cette somme tous les ans pour la payer. Il faudra payer l'intérêt, de